

La christianisation des esclaves des Antilles françaises aux XVII^e et XVIII^e siècles

G. Debien

Volume 20, numéro 4, mars 1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302613ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302613ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Debien, G. (1967). La christianisation des esclaves des Antilles françaises aux XVII^e et XVIII^e siècles. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 20(4), 525–555. <https://doi.org/10.7202/302613ar>

LA CHRISTIANISATION DES ESCLAVES DES ANTILLES FRANÇAISES AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

L'histoire de la christianisation des esclaves doit être évidemment tirée de la vie religieuse des colons eux-mêmes et de leur attitude devant le problème de l'instruction chrétienne de leur main-d'œuvre ¹.

¹ SUR L'HISTOIRE RELIGIEUSE GÉNÉRALE DES ANTILLES FRANÇAISES :

Abbé J. Rennard, *Essai bibliographique sur l'histoire religieuse des Antilles françaises* (Paris, secrétariat des Pères du Saint-Esprit, s.d.), in-16°, 95 p. — Guil. de Vaumas, *L'éveil missionnaire de la France, d'Henri IV à la fondation du Séminaire des Missions étrangères* (Lyon, imp. Express, 1942), in-8°, 454 p. thèse Lettres, Lyon, p. 195-220. (Touche presque exclusivement à l'évangélisation des Caraïbes). — Rd. P. Joseph Janin, *La religion aux Colonies françaises sous l'ancien régime* (de 1626 à la Révolution) (Paris, s.d. (1942) Maison Mère des PP. du Saint-Esprit), in-8°, 234 p. — Abbé J. Rennard, *Histoire religieuse des Antilles françaises des origines à 1914, d'après des documents inédits* (Paris, Soc. d'hist. des Col. Françaises, Larose, 1954), in-8°, 449 p. (Centrée sur la Martinique). *Id.*, "Les missions catholiques aux Antilles", *Revue d'hist. des Missions* (juin 1935) : 242-249; (septembre 1935) : 407-426, et (mars 1936) : 68-77. *Id.*, "Etat religieux des colonies françaises aux Antilles en 1743", *Revue d'histoire des Missions* (sept. 1931) : 414-450. *Id.*, "Juifs et protestants aux Antilles françaises au XVII^e siècle", *Revue d'histoire des Missions* (septembre 1933). — *Journal des Missions évangéliques* (4 vol., Paris, H. Servier, 1826-1829), in-8°, — Documents nombreux, sur l'introduction du christianisme parmi les esclaves. — P. Roussier, éd., "Un projet de constitution coloniale pour le Clergé aux Antilles", *Revue d'histoire des Missions* (mars 1936) : 139-145.

HISTOIRE RELIGIEUSE DE SAINT-DOMINGUE :

P. Condon, "The Church on the island of San Domingo, U.S.", *Cath. Hist. Soc. Records and Studies* (1918), XII: 7-28; (1929), XIII: 11-60. — William A. Trembley, "The status of the Church in Saint-Domingue during the last years of the French Monarchy, 1781-1793", *Caribbean Studies*, 1, n° 1, (avril, 1961) : 11-18. — Mgr M. Jan, évêque du Cap Haïtien, *Le Cap, la paroisse* (Cap Haïtien, imp. du Progrès, 1942), in-8°, 71 p. *Id.*, *Histoire religieuse du Cap. Notes et documents* (Port-au-Prince, Deschamps, 1949), in-8°, 164 p. *Id.*, *Monographie religieuse des paroisses du Cap-Haïtien* (Port-au-Prince, *id.*, 1950), in-8°, 379 p. *Id.*, *Collecta pour l'histoire du Diocèse du Cap Haïtien* (2 vol., *id.*, 1955), in-8°, 288 et 367 p. *Id.*, *Port-au-Prince. Documents pour l'histoire religieuse* (Port-au-Prince, 1956), in-8°,

En arrivant aux îles vers le milieu du XVII^e siècle, ceux qui devaient s'y établir y avaient trouvé un climat religieux que l'on connaît.

Les Portugais avaient eu pour principe de n'introduire en Amérique que des esclaves déjà baptisés en Afrique. "Les esclaves qui sont pris sur les Espagnols ou sur les Portugais² sont ordinairement chrétiens quand ils nous sont vendus, car ils ne font point de difficulté de les baptiser sitôt qu'ils les ont achetés en Afrique dans l'espérance de les instruire quand ils seront chez eux. Mais ces sortes de baptisés n'en sont pas plus savants dans nos mystères et ne nous donnent pas moins de peine à instruire que ceux qui ne l'ont pas été³." Ce baptême leur était donné à l'embarquement, sur la plage. Les négriers portugais avaient sur ce point une ferme pratique. Au reste l'obligation faite par le roi de Portugal, d'entreposer aux îles du Cap Vert tous les captifs, avant leur voyage vers le Brésil ou les îles, dut aussi aider à la christianisation méthodique des Africains.

Aucun doute non plus que l'usage portugais dès le début de l'exploitation de Sao Tomé et du Brésil, d'acheter autant de femmes que d'hommes, favorisât indirectement la multiplication des mariages entre noirs baptisés. Dès le début il y avait moins de risque de concubinage⁴.

527 p. *Id.*, *Les Congrégations religieuses au Cap-Français, Saint-Domingue, 1681-1793* (*Id.*, Imp. Deschamps, 1951), in-8°, 234 p. — Dr Jean Price Mars, "Puissance de la foi religieuse chez les nègres de Saint-Domingue dans l'insurrection générale des esclaves de 1791 à 1803", *Rev. hist. des Col.*, F 1. (1954) : 5-13.

HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA MARTINIQUE:

Abbé J. Rennard, *La Martinique. Histoire des paroisses. Des origines à la Séparation* (Thonon-les-Bains, 1951), in-8°, 349 p. — Lavigne Sainte-Suzanne, *Petite histoire religieuse de la Martinique* (Fort-de-France, 1950). (Très rapide).

² C'est-à-dire amenés d'Afrique par des Espagnols ou par des Portugais.

³ Père J.-B. Dutertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les Français* (4 vol., Paris, 1667-1671), II: 469.

⁴ Dans les îles françaises, le roi, les compagnies, le clergé, les colons ne paraissent jamais avoir eu souci de voir amener aux îles des esclaves musulmans. Ce serait donc qu'ils étaient peu nombreux, ou peu islamisés. Il semble cependant qu'au XVII^e siècle, bien des captifs pris en Afrique occidentale atlantique étaient déjà islamisés. Cette question très importante ne peut être traitée ici.

Les Portugais comme les Espagnols veillaient à ne pas introduire en Amérique des esclaves musulmans. Autre facilité pour l'évangélisation ⁵.

Les colons français entraient donc en un milieu colonial soucieux du baptême de leurs esclaves et de les faire participer à côté d'eux à une vraie vie chrétienne. Ils avaient à prendre part et suite à une tradition précise.

§ 1. — LA CHRISTIANISATION SÉRIEUSE DES ESCLAVES AU XVII^e SIÈCLE

La vie religieuse aux Antilles françaises fut au XVIII^e siècle très sérieuse. Les preuves en abondent.

Bien que la vie licencieuse de quelques uns des habitants ait décrié les îles et les ait fait passer pour un pays de libertinage et d'impiété, je puis pourtant assurer avec vérité que Dieu y a donné une si grande bénédiction au zèle et au travail des missionnaires qu'il s'y rencontre présentement autant de vertu et de piété à proportion que dans la France : car les sacrements y sont présentés et l'on y assiste aux offices divins avec une assiduité qui témoigne assez le zèle et la dévotion des habitants, et parce qu'une bonne partie des habitations est éloignée d'une et quelquefois de deux lieues ; le maître de case vient ordinairement à la première messe, avec les principaux domestiques ⁶ et retourne promptement, la messe étant achevée, pour donner le moyen à la maîtresse de venir à la grand'messe avec le reste de la famille : ou bien ils se divisent selon les besoins du ménage en sorte que tout le monde vient à la messe. Mais parce qu'il se rencontre des habitations si éloignées des églises qu'il faut faire quelquefois trois ou quatre lieues par mer avec danger de se noyer pour venir à la messe, ceux-ci n'y vont pas régulièrement toutes les fêtes et dimanches, et ce serait trop exiger d'eux, que de les

⁵ S. Sauvageot, "Navigation de Lisbonne à l'île Saô Tomé par un pilote portugais anonyme (vers 1545), avec notes de Th. Monod et R. Mauny", Extrait de Garcia de Orto, *Revista de Junta de Investigações de Ultramar*, IX, n° 1: 7 et 9.

⁶ Les engagés blancs.

y vouloir contraindre, bien qu'il y ait toujours quelques uns de la case qui n'y manquent point ⁷.

Au milieu de telles mœurs, toutes les instructions royales suscitant dès le début l'évangélisation des esclaves, étaient presque du superflu. Ces prescriptions correspondaient profondément aux soucis essentiels d'une époque où toute vie était modelée par les pratiques religieuses, rythmée par l'assistance à la messe et par la communion annuelle. Au temps de Richelieu ⁸ comme au temps de Colbert, toutes les compagnies de colonisation, créées pour l'exploitation des îles par l'apport d'engagés et d'esclaves, se virent enjoindre dans leurs lettres patentes d'instruire et de baptiser les esclaves. C'était pour sauver des âmes païennes que Louis XIII avait accepté l'esclavage sur les terres d'Amérique exploitées par ses sujets. On avait pu finir par le convaincre en lui montrant qu'on ne créait pas l'esclavage, on ne faisait que le déplacer, que le faire glisser de l'Afrique aux îles pour le profit de tous, de celui des esclaves qu'on baptisait, et celui des colons qui les exploitaient ⁹. Tout le siècle est marqué aux îles par un souci constant, aussi bien chez les colons que chez les gouverneurs et administrateurs, d'une rapide diffusion du christianisme parmi les esclaves.

Le clergé était clairsemé alors, mais actif, animé d'un grand zèle missionnaire. Malgré son petit nombre il était proportionnellement plus important par rapport à la population blanche et aux esclaves qu'il ne le sera jamais aux Antilles. Capucins, Carmes, Dominicains et Jésuites formaient des communautés jeunes et autour desquelles avant 1700 vivaient encore peu de prêtres sécu-

⁷ P. Dutertre, II: 399.

⁸ Instructions de Richelieu (Archives Nationales, Colonies F³ 35. Code de la Guadeloupe. Missions africaines, 1634. Contrat de la Compagnie des îles (1635) art. 4. Edit. de mars 1642.

⁹ Tout le XVII^e siècle, et le XVIII^e siècle encore, au moins les religieux, font allusion aux directives chrétiennes de Louis XIII. "Aussi est-ce pour cette raison que nos rois en ont autorisé la traite et pourquoi ils enjoignent si étroitement aux maîtres de les faire instruire et baptiser dans le temps convenable; comme c'est pourquoi les Souverains Pontifes ont accordé aux missionnaires des pouvoirs étendus." Règlement de discipline pour les nègres adressé aux curés dans les îles françaises de l'Amérique (Archives Nationales, Colonies F³ 90).

liers indépendants¹⁰. L'ardeur de tous les missionnaires se montre dans le récit qu'ils font de leurs campagnes pour le retour des protestants des îles au catholicisme. C'est aussi une preuve indirecte de l'ardeur générale de la foi.

L'élan d'évangélisation des Français se plaisait à faire contraste à l'insouciance des Anglais et des Hollandais, leurs voisins, qui à l'ordinaire¹¹ ne faisaient pas baptiser leurs esclaves et y trouvaient de bonnes raisons :

¹⁰ *Capucins* — Daniel d'Allanche, o.m. cap., "Les missions des Capucins français dans les Antilles au XVIIIe siècle", *Etudes franciscaines* (1904), XII: 163-174. — Pacifique de Provins, capucin, prédicateur et missionnaire apostolique et supérieur, préfet des missions de son Ordre en ces quartiers et en la Nouvelle-France, *Briève Relation du voyage des îles de l'Amérique* (Paris, chez Nicolas et Jean de la Coste, 1646), in-16°, III et 30 p. (Bibliothèque Corsini, à Rome, 172/D/3 Mis. 12). — Le P. Pacifique de Provins, *Le Voyage de Perse et Brève relation du voyage des îles de l'Amérique*, édités avec des notes et des introductions critiques par P. Godefroy de Paris, o.m. cap. et P. Hilaire de Wingene, o.p. cap. (Bibliotheca Seraphico — Capucina, cura PP. Colleggi Assisiensis S. Laurentii à Brundisio, Ord. Min. Cap. Edita, Sectio Historica, III et IV, 1939), in-8°, XLII-274-48 et 84 p. — Abbé J. Rennard, "Le P. Pacifique de Provins aux Antilles", *Rev. d'hist. franciscaine* (avril-juin 1926): 293-298. — Godefroy de Paris, o.m. cap., "Notes et Documents pour servir à l'histoire du P. Pacifique de Provins", *Etudes franciscaines* (1933), XLV: 348-357, 439-455, 569-586; (1934), XLVI: 194-217, 469-491. — *Id.*, "Un grand missionnaire oublié, le P. Pacifique de Provins", *Collectanea franciscana* (1934), IV: 367-380, 522-545; (1935): 203-204, 571-595.

Dominicains

Le Rd. P. Marie-Augustin Roze, *Les Dominicains en Amérique ou aperçu historique sur la fondation des diverses provinces des frères prêcheurs dans le nouveau monde* (Paris, Poussielgue frères, 1878), in-8°, 492 p. Ch. II, Saint-Domingue. — M. B. Guenin, "Aux Antilles", les *Missions dominicaines* (14e année, 1935). — Abbé I. Le Ruzic, *Documents sur la mission des Frères prêcheurs à Saint-Domingue*. (Il m'a été impossible de trouver ce livre). — J. Rennard, "Le P. Labat, O.P. aux Antilles", *Revue d'histoire des Missions*, (1er juin 1926), 34 p. — Le Rd. P. J.-B. Feuillet, *La vie de S. Louis Bertrand de l'ordre des FF. Prêcheurs, missionnaire apostolique aux Indes Occidentales*. Tirée des meilleurs auteurs de sa vie et des procès de sa canonisation (Paris, Cramoisy, 1671), in-12°.

Jésuites

George Breathett, "The Jesuits in Colonial Haïti", *Historian* (Feb. 1961).

Carmes

Van den Ecrembeent, O. Carm., "Documenta missiones ordinis Carmelitarum in Insulis Antillis spectantia, *Analecta Ordinis Carmelitarum* (Rome, VI, 1927-1929).

¹¹ Labat, VI: 198 et VII: 42 et 43.

Pendant le séjour que j'ai fait autrefois dans les îles de Saint-Eustache et d'Antigoa, on me dit que les Hollandais et les Anglais tenaient pour maxime... de n'avoir point d'esclaves chrétiens, croyant faire injure au sang et à la loi de Jésus-Christ de tenir en servitude ceux que sa grâce affranchit de la captivité, et l'on m'assura qu'ils ne baptisaient jamais leurs nègres que quand ils les voyaient à l'article de la mort, et que s'ils réchappaient de leurs maladies ils étaient libres et n'étaient plus obligés à servir leurs maîtres, que comme les autres serviteurs qui gagnent de bons gages : ceux qui me firent ce rapport me dirent aussi que la plupart des habitants les laissaient assez souvent mourir sans baptême, de peur de les perdre s'ils venaient à guérir.¹²

Les Hollandais les entretenaient du moins dans la religion chrétienne quand ils savaient qu'ils l'avaient embrassée. Mais partout, pour les colons français, le baptême allait de soi ; et si le *Code Noir*, en 1685, dans son article 2, imposait aux colons de baptiser tous les esclaves nouvellement amenés d'Afrique, c'était simplement l'enregistrement légal d'une pratique solidement et universellement reçue et il n'y avait pas à parler de ceux des esclaves qui étaient nés aux îles. Ils étaient baptisés comme des fils de chrétiens. Le P. Dutertre, en revenant à Saint-Christophe en 1656, vit 150 petits Noirs qui assistaient tous les jours à la messe : "un serviteur" les faisait prier et leur apprenait le catéchisme".¹³

Le grand nombre d'églises que les colons construisirent au XVIIe siècle est un autre témoignage de leur esprit religieux. Elles correspondaient à un besoin, et se trouvaient toujours trop petites ; elles ne suffisaient pas. L'édification de chapelles était indispensable dès qu'une ou deux plantations étaient trop éloignées du centre paroissial. "Nous allâmes dire la messe à une petite chapelle qui est de l'autre côté de la Grande Rivière qui sépare la paroisse du Macouba de celle du Prêcheur"¹⁴. Cette cha-

¹² Dutertre, II : et Labat VII : 43-45.

¹³ G. de Vaumas, 219.

¹⁴ A la Martinique.

pelle est de la dépendance spirituelle des Jésuites. On l'a fait bâtir pour la commodité de deux habitations qui sont de ce côté-là, qui appartiennent aux sieurs Oursault et Marchand. Le Père jésuite curé du Prêcheur y vient dire la messe deux ou trois fois l'année." ¹⁵

Les allées et venues du P. Labat à travers la Martinique et la Guadeloupe nous apportent une vue directe sur la vie religieuse des colons et des esclaves en ces îles entre 1694 et 1701. Il risque d'y avoir quelque complaisance et outrance méridionales dans les dires du Père, et il faut en rabattre; mais point ici, semble-t-il, où il peint surtout la couleur d'un temps, à la Martinique.

Le dimanche 20 (février 1694) je me rendis à mon église ¹⁶ au point du jour et s'y trouva un grand nombre de nègres et d'enfants blancs à qui je fis le catéchisme ¹⁷.

Il est probable qu'aux adultes on commençait par faire apprendre par cœur quelque prière aussitôt leur débarquement. Ils ne la comprenaient pas au début mais elle était une première base pour le commentaire que leur faisait ensuite le missionnaire au catéchisme. Le nouveau pouvait ainsi participer très vite à la prière que l'on faisait matin et soir dans les maisons bien réglées "comme sont presque toutes les habitations aux îles du Vent" ¹⁸.

On destine ordinairement quelqu'un qui est bien instruit pour faire la doctrine en particulier aux nègres nouveaux, sans compter que ceux chez lesquels on les a logés, ont un soin merveilleux de les instruire quand ce ne serait que de pouvoir dire au curé ou à leurs maîtres que le nègre qu'on leur a confié est en état de recevoir le baptême. Ils lui servent pour l'ordinaire de parrain. ¹⁹

¹⁵ Labat I: 72, (édition t'Serstevens) et Labat, VII: 125 et 158, (édition de 1742).

¹⁶ Au Macouba.

¹⁷ Labat, I: 174 (édition de 1742).

¹⁸ Labat, II: 47 (édition t'Serstevens; elle n'a que deux volumes).

¹⁹ *Id.*, IV: 454 (édition de 1742).

Ailleurs c'était le maître qui était automatiquement le parrain²⁰. Mais les religieux préféraient une autre personne parce qu'ils pouvaient exiger d'elle de sérieuses qualités chrétiennes. Ils demandaient des gens bien instruits des vérités de la foi, ayant fait leurs Pâques et point libertins²¹. Les anciens qui avaient patronné les débuts des nouveau-venus, étaient en quelque manière des catéchistes.

Les nègres, comme je l'ai dit, . . . sont bien plus susceptibles de notre religion et de nos mystères que les Indiens et les Caraïbes : leur naturel est tout différent. Ce qu'il faut bien observer avant de baptiser les adultes, c'est de découvrir ceux qui ont fait le métier de sorcier en leur pays, car quelque promesse qu'ils fassent ils le quittent rarement . . . Il faut différer leur baptême sans se rendre à leurs importunités et les tenir au rang de catéchistes jusqu'à ce qu'on soit assuré par une longue expérience qu'ils ont abandonné tout à fait les pratiques qu'ils avaient avec le diable. Nous savons encore que leurs sorts et leurs maléfices sont moins à craindre quand ils sont païens que lorsqu'ils sont chrétiens. Je laisse à la curiosité des lecteurs de chercher la raison de ce fait. Ce que j'en puis dire, c'est qu'il est constamment vrai.²²

Le Père A. Chevillard, qui séjourna à la Guadeloupe, nous résume très curieusement dans *les Desseins de Son Éminence Richelieu* (sic) *sur l'Amérique*, comment il comprend la façon d'instruire les esclaves avec fruit²³.

Les missionnaires établirent l'usage qu'on suivit ensuite généralement de baptiser les enfants dès qu'ils étaient descendus du navire négrier, mais les adultes devaient être instruits auparavant²⁴. C'était jusqu'à l'âge de 10 ou 12 ans que l'on baptisait sans instruction préalable²⁵. Dans les paroisses tenues par les

²⁰ *Id.*, I: 335 (éd. de 1742) ; I: 116, (t'Serstevens).

²¹ *Id.*, IV: 445.

²² *Id.*, VIII: 235.

²³ Rennes, s.d. [1648], petit in-4°, 143.

²⁴ Labat, VIII: 23.

²⁵ Thibault de Chanvallon.

Dominicains et par les Jésuites des catéchismes avaient été établis le dimanche matin pour les esclaves. Il devait en être de même dans les paroisses tenues par les Capucins et les Carmes. C'était l'usage qui commençait à s'instituer en France même, mais avec bien des réticences.

L'on prêche tous les dimanches dans toutes les églises à la grand'messe après avoir fait le catéchisme aux serviteurs et aux nègres à la première messe²⁶. On insiste auprès des colons et des gérants pour que leurs esclaves soient conduits à l'église de bon matin sous la direction de leur commandeur afin qu'ils soient préparés au baptême et aux autres sacrements "dont ils se rendraient coupables"²⁷.

Aussi les missionnaires ont-ils "cette consolation dans leurs peines d'avoir engendré à Jésus-Christ et à l'église plus de 15 000 nègres qui n'auraient jamais eu la connaissance du vrai Dieu dans leur pays".

Les nègres sont certainement touchés de Dieu puisqu'ils conservent jusqu'à leur mort la religion qu'ils ont embrassée, qu'ils en pratiquent la vertu et qu'ils en exercent les œuvres, et je puis dire avec vérité qu'ils vivent bien plus chrétiennement dans leur condition que beaucoup de Français.

Ils viennent exactement à la messe les dimanches et les fêtes où, comme je l'ai dit, on leur fait un catéchisme exprès, auquel ils sont soigneux, de se trouver, et j'ai assez souvent remarqué qu'ils y manquent plus par la faute des maîtres qui les occupent que par leur négligence.

Ils fréquentent les sacrements avec beaucoup de piété et ce qui paraît comme incroyable en France est le sujet ordinaire de notre admiration en Amérique, car nous les voyons fort souvent se confesser et communier, et il se passe fort peu de dimanches ou de fêtes où nous ne voyons plusieurs hommes et femmes faire leurs dévotions.

²⁶ Dutertre, II: 404.

²⁷ Labat, I: 174 (1742).

Dans les meilleures familles, le commandeur ou quelque engagé les fait prier Dieu le matin avant d'aller au travail et le soir après l'avoir fini.

Les enfants nés dans les îles sont aussi bien instruits que les petits Français, ainsi suçant la Religion avec le lait et y étant élevés dès leur enfance, il y a lieu d'espérer qu'ils en pratiqueront les œuvres pour faire leur salut.²⁸

Les Jésuites de la Martinique avaient cherché à disposer dans chaque case un Français qui pût faire prier les esclaves matin et soir ²⁹. Avant le catéchisme des enfants qui se préparaient à la première communion, blancs ou noirs ensemble, semble-t-il ³⁰, une instruction particulière était adressée aux esclaves non baptisés, en créole vraisemblablement. Il n'était donc pas possible d'enseigner le catéchisme avant que les nouveaux pussent entendre au moins des éléments de créole; il y fallait plusieurs mois ³¹. Les missionnaires attendaient donc pour les instruire qu'ils aient un commencement de façon du pays. C'était probablement dans leur langue que les anciens, qui au début leur servaient de catéchistes, leur apprenaient les rudiments. L'instruction se poursuivait par de petits billets contenant les principes et les trois prières : *Pater, Ave, Credo* ³². Il y avait donc le dimanche une double instruction. Après le baptême, le catéchisme était, ou pouvait être continué, pour permettre aux esclaves de recevoir la communion ³³.

Ils paraissent avoir été assez nombreux, à la Martinique et à la Guadeloupe à pratiquer la confession et la communion, au moins à Pâques ³⁴. "J'employai toute cette semaine (de Pâques,

²⁸ Dutertre, II: 469.

²⁹ Guil. de Vaumas, *L'éveil missionnaire en France*, 219.

³⁰ I: 84, Labat, (t'Serstevens), 114.

³¹ Labat. I: 174, 187, 188 (éd. 1742).

³² G. de Vaumas, 219. Nous ne savons où le P. de Vaumas a pris ce détail.

³³ Dutertre, II: 469, Labat, I: 114 (t'Serstevens).

³⁴ Rochefort dit avoir vu des Noirs faire rigoureusement le carême et les autres jours de prescription. (C. de Rochefort, *Histoire naturelle et morale des îles Antilles de l'Amérique* (Rotterdam, 1665), in-4°, 341.

en 1694) et une partie de la suivante à faire faire les Pâques aux nègres ³⁵, et au Macouba, cette même année, dans la paroisse où on l'installe, le P. Labat trouve sur 690 esclaves 58 seulement qui n'étaient pas baptisés et 64 firent leurs Pâques ³⁶.

Au reste, au cours de ses premiers mois à la Martinique et à la Guadeloupe, le P. Labat est témoin d'une piété remarquable chez les Blancs aussi bien que chez les esclaves. Le 2 février 1694, à Saint-Pierre, "j'assistais à l'office, je confessai beaucoup de personnes et je fus très édifié par le grand nombre de personnes qui firent leurs dévotions ³⁷". On n'était pourtant pas encore à la veille de Pâques. A la Guadeloupe, le dimanche 11 mars 1695, "tout le quartier de Ferry de la Pointe Noire et du Grand Cul de Sac se rendirent à la chapelle. J'y étais avant le jour et je confessai jusqu'à 11 heures ³⁸". En 1696, pour Pâques il est aux Goyaves, toujours à la Guadeloupe; "le samedi je me rendis un peu avant le jour à la chapelle. J'y trouvai déjà bien du monde. Je confessai longtemps. Je fis les fonctions du jour et je baptisai 11 nègres adultes que je trouvai très bien instruits. Le lendemain jour de Pâques, je fis le service et je confessai la plus grande partie des habitants de ce quartier et quelques uns du Grand Cul de Sac. Je prêchai. Je fis le catéchisme après la messe et j'eus la consolation de trouver les enfants et les nègres aussi bien instruits pour le moins que dans les paroisses où il y a des curés résidents et des maîtres d'école ³⁹". Toute la journée du mardi il confesse encore.

Au Macouba le P. Labat réserve aux Blancs la Semaine sainte pour qu'ils fassent leurs Pâques, la semaine suivante aux esclaves ⁴⁰. Pour bien connaître l'état de sa paroisse il se fait donner par les colons une liste de leurs esclaves adultes qui ne

³⁵ Labat, I: 337, (édition 1742) et le P. Raymond Breton, *Trois relations, les Caraïbes, la Guadeloupe, 1635-1656, Histoire des vingt premières années de la colonisation de la Guadeloupe*, p.p. l'abbé Rennard (Paris, 1929), in-8°, 182 p.

³⁶ Labat, I: 187, 230 (édition 1742).

³⁷ *Id.*, I: 38, (éd. t'Serstevens).

³⁸ *Id.*, I: 274, (éd. t'Serstevens).

³⁹ *Id.*, I: 289, 293 (id.).

⁴⁰ *Id.*, I: 114 (id.).

sont pas baptisés⁴¹. Chez un colon du quartier de la Grande Rivière, nommé Roy, protestant⁴², il est appelé pour confesser un esclave piqué par un serpent. "Je commençai par cette habitation à prendre l'état des âmes de ma paroisse. J'y trouvai 110 nègres, grands et petits, entre lesquels il y avait 8 nègres adultes qui n'étaient pas baptisés... Je lui [à l'économe] recommandai fortement, aussi bien qu'au commandeur, d'avoir soin qu'on fît exactement la prière matin et soir et le catéchisme, et de ne pas manquer de m'envoyer les nègres, dimanches et fêtes de bon matin à l'église... Je faisais la même chose dans toutes les habitations de ma paroisse, et j'eus sujet de me louer de l'exactitude de mes paroissiens sur cet article⁴³."

Il s'agit ici de confessions et de communions pascales. Bien entendu hors du temps pascal, nous voyons les choses moins clairement; et l'on ne peut guère citer que des confessions administrées en danger de mort, ou à des malades⁴⁴; et il doit être question de confessions de la veille de Pâques dans ce passage où le P. Labat parle de la passion des mangeurs de terre. "J'ai été obligé quelquefois de refuser les sacrements à de grandes jeunes filles qui avaient ce goût dépravé, après que je m'étais fatigué inutilement le mois entier à les persuader du tort qu'elles se faisaient⁴⁵."

Il n'est pas exclu que les esclaves eussent dès le XVIIe siècle des offices particuliers; mais on n'en a point la preuve. Les instructions pour la sucrerie Noël, à Remire, en Guyane, nous montrent des pratiques religieuses toutes semblables en 1690⁴⁶.

Le matin, après l'appel nominal fait devant le logis du maître,

⁴¹ Labat, I: 67 (édition t'Serstevens).

⁴² I: 132 (id).

⁴³ *Id.*, I: 72 (id.).

⁴⁴ *Id.*, I: 38, 160, (éd. t'Serstevens) I: 171 (éd. de 1742).

⁴⁵ *Id.*, II: 18 (éd. 1742).

⁴⁶ Jean Goupy des Marets, *Voyages... aux îles d'Amérique et aux Côtes d'Afrique en 1681* (Bibliothèque de Rouen, Ms 2436 (Collection Coquebert de Montbret, n° 125), 158.

lorsque les esclaves sont tous assemblés et qu'ils ont répondu, le commandeur blanc fait la prière en français et parle tout haut et le plus distinctement qu'il peut et à genoux avec tous les esclaves qui répètent aussi tout haut ce qu'a dit le commandeur qui prend garde avec le maître de l'habitation sur tous les esclaves répètent s'ils sont bien à deux genoux et les mains jointes et levés en haut. Lorsque la prière est faite chacun se lève et le maître donne ses ordres au commandeur blancs . . .

On ne saurait entrer en de plus grands détails. Il n'est pas question dans ces instructions du baptême des adultes, mais pour les nouveau-nés, les ordres sont très stricts :

Le maître d'habitation doit faire baptiser les enfants des esclaves comme on nous baptise en France, c'est à dire le même jour ou le lendemain, ou du moins peu de temps après qu'il est né, s'il peut attendre, s'il est beaucoup pressé, l'ondoyer ou le baptiser s'il se peut, afin qu'il ne meurt pas sans baptême.

Le maître d'une maison doit observer les fêtes et dimanches et les jours chômés par ordre de l'Eglise pour quelque cause que se puisse être, sans avoir permission de celui qui fait la fonction de curé, autrement il est mis à l'amende.

Le maître d'une habitation doit avoir soin de faire prier Dieu ses esclaves les soirs et les matins, les fêtes et dimanches comme les jours ouvrables . . .

Le maître doit avoir soin de s'informer sur le commandeur blanc même ses esclaves à la messe, fêtes et dimanches et s'il leur fait entendre le catéchisme qui se fait après la messe, s'ils esclaves vont à confesse et s'ils communient, combien il y en a et se qu'ils font parce qu'un commandeur blanc est obligé de conduire aux jours chômés les esclaves de son maître à l'église, les y faire aller deux à deux et le sous-commandeur va le premier et lui le dernier pour prendre garde qu'il n'arrive point de désordre. Le missionnaire après la messe les fait prier Dieu et leur enseigne le catéchisme afin de les rendre capables de recevoir les sacrements comme nous, et

après que tout est finy lesdits deux comandeurs les doivent ramener sur l'habitation en mesme ordre qu'ils les ont menez à l'église, et mesme dans les illes les habitans anvoyent tous les ans dans la quinzenne de Pasques leurs esclaves conduits de leurs comandeurs faire leurs pasques et de plus il y a des habitants quy les y mesnent eux-mêmes, mais à Cayenne sela ne s'est pas encore pratiqué.

Et lorsqu'un comandeur ou un mestre mesme ses esclaves à l'église, ils doivent estre appelés à tour de roolle, les uns après les autres, comme aux jours ouvrables qu'on les appellent le matin et le soir à la priere, au sortir du déjeuner et après leurs dîner.⁴⁷

L'attitude des colons du XVIIe siècle à l'égard du mariage de leurs esclaves nous est moins connue. Un point certain est que l'église les rendait faciles par la gratuité des bans. Les maîtres eux-mêmes ne devaient rien à ce sujet pour leurs esclaves. L'église aurait donc favorisé les mariages. Cependant il ne semble pas qu'ils aient été très nombreux au XVIIe siècle. Le P. Labat ne parle jamais de mariages qu'il ait bénis entre esclaves, et le P. Dutertre non plus. Il est vrai que ce dernier ne dit mot de son ministère, pas même au sujet des baptêmes. Il y a lieu toutefois de croire qu'ils étaient bien plus nombreux alors qu'au siècle suivant: les quelques listes d'esclaves que nous ayons du XVIIe siècle, les classent par ménages où les pères et les mères figurent côte à côte.

Partout il fallait le consentement des maîtres, qui voulaient que le mari et la femme fussent de la même plantation, la leur. Si l'un ou l'autre des esclaves appartenait à une autre habitation, même voisine, les maîtres ne donnaient pas leur consentement avant qu'un achat ait préparé l'union. On voit les difficultés et les jeux du bon plaisir. Le Conseil supérieur de la Martinique déclara nul en 1694 le mariage d'un comandeur blanc avec une mulâtresse esclave parce qu'il avait été célébré sans le consentement du maître ⁴⁸.

⁴⁷ 164.

⁴⁸ Labat, I: 213 (éd. t'Serstevens).

Nos Français ont soin de les marier le plus tôt qu'ils peuvent pour avoir des enfants qui dans la suite du temps prennent la place de leur père, font le même travail et leur rendent même assistance.

Il est vrai qu'il faut donner cette louange à nos habitants qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour donner à leurs esclaves des femmes de leur terre, qu'ils aiment incomparablement plus que les autres: c'est pourquoi un nègre et une négresse qui appartiennent à deux maîtres s'aiment, les maîtres font un accommodement et l'un achète le nègre ou l'autre la négresse, ou bien il lui fournit dans le premier navire qui en apporte, un esclave au choix de celui qui délaisse à l'autre son nègre ou sa négresse. Cette règle n'est pourtant pas sans exception, car il arrive quelquefois qu'on a peine à faire cet accommodement, car un maître qui connaît la bonté de son esclave a bien de la peine à s'en défaire, particulièrement quand il a chez lui quelque négresse prête à marier, et bien qu'il n'use pas absolument de violence pour la lui faire épouser, il lui commande d'une manière qui arrache son consentement pour éviter d'être maltraité, de sorte que cette malheureuse nécessité est l'origine du mauvais ménage que plusieurs font ensemble car ils ne s'aiment point, et quoiqu'on fasse on ne saurait empêcher qu'ils ne nourrissent de puissantes inclinations pour quelque nègre de leur terre et qu'ils n'entretiennent souvent avec eux un très dangereux commerce.⁴⁹

Le P. Dutertre était de nature optimiste. Il voit les choses aux Petites Antilles, qui, elles, sont plus chrétiennes que Saint-Domingue. A la Guyane, les mœurs aussi restèrent chrétiennes au XVII^e siècle.

Le mestre d'une habitation doit autant qu'il le peut, avoir soin du mariage de ses esclaves et leur donner le choix de prendre qu'il leur plaist tant à l'homme qu'à la femme pourveu que l'un et l'autre soyent au mesme mestre. Après quoy il les doit faire instruire par le prêtre, les faire confesser et commu-

⁴⁹ Dutertre, II: 471.

nier, sy ils en sont capables, et après les faire marier en face d'église.

La raison pourquoi un mestre oblige ses esclaves de se marier c'est que cela empêche beaucoup de désordre quy arivoit autrefois parmy les esclaves trouvant toujours les malles avec les femelles les uns et les autres avec du mal et s'infestaient les uns et les autres. De plus c'est que les malles s'en aloyent sur d'autres habitations d'un costé, les femelles sur les habitations d'un autre, voloyent pour porter où ils aloyent, s'enyvraient, se batoyent et souvent s'en aloyent marons ou estoyent batus à leur retour chez leur mestre et le mestre n'estoyt pas sûr d'avoir ses esclaves quand il en avoit affaire. Outre que estant mariez il en vient des enfans quy grandissent à mesure que les pères et mères vieillissent de sorte qu'en mourant ils laissent quelquefois plus d'enfants qu'ils n'emportent d'esclaves avec eux.⁵⁰

Ces instructions de Goupy Desmarets pour la conduite des gérants de la sucrerie Noël, de Remire, sont beaucoup moins impératives au sujet des mariages que pour le reste. Ce ne sont plus des ordres, mais des vœux. Il est probable que sous le régime de l'esclavage la polygamie africaine aboutissait à une succession d'unions libres. Après les colons les missionnaires n'ont plus cru possible d'établir de solides mariages chrétiens parmi les esclaves que multipliait la traite. Ni les colons, ni les missionnaires probablement n'encouragèrent bien longtemps les mariages et l'opinion que le colon Laborie exprimera plus tard, avait une origine ancienne: "La religion et les bonnes mœurs faisaient un devoir d'unir les esclaves par un mariage régulier, mais en fait le mariage ne correspondait pas à leur légèreté naturelle. Il transformait un concubinage paisible en adultère et discordes⁵¹."

Ainsi, sauf le mariage, les sacrements étaient distribués aux esclaves tout comme aux maîtres. Les Noirs recevaient une instruction chrétienne aussi soignée que possible et sur les planta-

⁵⁰ *Ibid.*, II: 470.

⁵¹ P. J. Laborie, *The Coffee Planter of Saint-Domingue* (London, 1798), 170.

tions et à la paroisse. Elle était naturellement meilleure dans les paroisses où résidait un curé; et le baptême était donné à bon escient, non point par troupe, collectivement comme chez les Portugais ⁵². L'on en était venu à reconnaître de très sérieux avantages pratiques au baptême sur la bonne conduite de chacun, et sur la discipline générale des ateliers: après le baptême, plus de coups de mauvais désespoir, de suicide ⁵³. L'on peut assurer que sauf quelques habitants qui voulaient "les maintenir dans une crasse ignorance de toutes choses, excepté de ce qui regarde leur travail ⁵⁴", tous les esclaves des îles françaises du XVII^e siècle étaient chrétiens.

Et cette christianisation, somme toute facile, pouvait servir à apaiser "la conscience des meilleurs sur le fait de l'esclavage" ⁵⁵.

§ 2. — LA NÉGLIGENCE RELIGIEUSE DU XVIII^e SIÈCLE

Mais dès le temps même du P. Labat il est quelques changements. Lui qui sait observer, remarque des différences dans la pratique religieuse d'un quartier à l'autre, d'une île à l'autre, et entre son arrivée aux Antilles en 1694 et les années d'après 1700. Au Cap et même à la Martinique c'était net.

Je ne manquai pas de me rendre le lendemain de bonne heure à l'église (du Cap). J'eus tout le temps de me préparer à dire la messe; personne ne songe à faire ses dévotions. Je célébrai la messe et je prêchai. Je ne puis m'empêcher de dire que je fus infiniment scandalisé du peu de religion que je vis dans ce peuple. Je croyais être tombé des nues... ⁵⁶

⁵² Laborie, 170.

⁵³ Au Macouba le 29 mai 1694, le jour de la Pentecôte, 19 esclaves à la fois. Labat, I: 173, 426, (éd. de 1742). A la Martinique le baptême était conféré, quatre fois l'an, les samedis des quatres temps, baptêmes solennels auxquels les colons "avaient coutume d'assister pour rendre la cérémonie plus auguste". (P. Pelleprat, s.j. *Relation des missions de la Compagnie de Jésus dans les isles et dans la terre ferme de l'Amérique méridionale* (Paris, 1655), 58.

⁵⁴ *Id.*, III: 232.

⁵⁵ Labat, VII: 235.

⁵⁶ G. de Vaumas, 219.

et transporté dans un monde nouveau quand je pensais à nos habitants des îles du Vent et que je comparais leur dévotion, leur exactitude à s'approcher des sacrements, leur respect pour leur pasteur, leur modestie dans l'église, aux manières licencieuses et extraordinaires de ceux-ci ⁵⁷.

A la Martinique après 1704 les pères dominicains qui y vivaient jusqu'alors tranquillement commencent à être insultés par des libertins. Mais Saint-Domingue faisait de plus en plus contraste avec les petites Antilles. L'indifférence religieuse s'y développait. Des protestants nombreux s'y étaient établis, qui se fondirent peu à peu dans le monde catholique, sans violence, sans disputes, à la faveur de la tiédeur générale.

On commença à dire qu'on éprouvait de grandes difficultés à convertir les nouveaux, autant en somme que pour les Caraïbes. C'était une plainte inconnue au siècle précédent. "L'intelligence de la plupart d'entre eux pour la vérité de la religion ne surpasse pas celle de ces derniers peuples ⁵⁸."

Sans doute les lieux de traite avaient changé. Ils se concentraient sur les rives du golfe de Guinée et au Congo. Mais justement ils s'éloignaient des côtes les plus islamisées, dont les captifs pouvaient passer pour les plus malaisés à christianiser. Les difficultés nouvelles qu'on signalait ne venaient pas de là. Elles étaient l'effet d'un clergé moins nombreux, ou animé d'un esprit moins missionnaire, et surtout de la négligence des maîtres à faire instruire leurs esclaves. Le dépaysement des nouveaux, moins nombreux à être islamisés qu'au XVIIe siècle, jouait autant au XVIIIe siècle qu'auparavant pour les conduire facilement au baptême. Les esclaves ne furent plus tous baptisés parce qu'on y veilla moins.

Les différences qui s'établirent entre les usages des diverses congrégations sur la question des baptêmes eurent leur part dans cette indifférence. Lorsque des esclaves âgés, à qui on n'avait pas pour une raison ou pour une autre donné le baptême quelque

⁵⁷ Labat, II: 232, (éd. t'Serstevens).

⁵⁸ Thibault de Chanvallon, 190.

temps après leur arrivée, étaient en danger de mort, des curés les baptisaient à l'article de la mort, bien que ces esclaves n'eussent aucune connaissance religieuse, ni par conséquent aucun désir réel ou réfléchi de devenir chrétiens. En pareil cas, au contraire, d'autres missionnaires leur refusaient le baptême et disaient que c'était "le profaner que de l'administrer à des hommes qui ne le désiraient pas, qui ne pouvaient pas le désirer puisqu'ils n'avaient aucune idée de Dieu et de notre religion et que souvent ils n'entendaient pas notre langue"⁵⁹. Des colons étaient choqués par de telles différences. "Pour se soumettre à la décision de son curé [l'un] laisse mourir ses nègres nouveaux sans baptême, tandis qu'il voit son voisin dans une autre paroisse autorisé par son pasteur à en agir autrement."⁶⁰ Jamais on ne rencontre de colons se chargeant eux-mêmes du baptême de moribonds ou de nouveau-nés en danger de mort, loin de leur curé.

Dans les rares comptes du XVIII^e siècle où il soit question de baptêmes, il s'agit toujours d'enfants ou d'adultes faits au pays. La seule exception est celle des esclaves achetés en 1790 par le colonel Frémond de La Merveillère, qui après deux ou trois mois de colonie, sont baptisés avant de monter dans les mornes des Anses-à-Pitre, dans le sud-est de Saint-Domingue, près de la frontière espagnole, pour y déboiser "une place" destinée à une caféière⁶¹. C'est un quartier difficilement accessible et éloigné de tout centre paroissial.

Dans les correspondances les allusions à l'obligation de l'instruction religieuse des esclaves sont très brèves. Les maîtres savaient qu'ils en restaient responsables. Mais en pratique le catéchisme n'était fait que sur les plantations où le propriétaire résidait. Encore y était-ce la femme ou l'une des filles du colon qui s'en chargeait. Quand le planteur ne résidait pas, l'instruc-

⁵⁹ Thibault de Chanvallon, 90.

⁶⁰ dans les mornes...

⁶¹ Papiers Frémond de la Merveillère, à la Merveillère, par Thuré (Vienne) en 1938. Voir aussi les Comptes de la sucrerie Croisœil, des Terriers Rouges, et les papiers Guiton de Maulévrier, 10 mars et 15 septembre 1790, 11 juillet 1791. Papier Galbaud du Fort, 24 juillet 1766.

tion, sous la responsabilité du gérant, se réduisait à la prière quotidienne du matin et du soir sous la direction du commandeur. Le dimanche sur les habitations du fond des mornes, une prière commune remplaçait la messe.

Pour être juste, il faut reconnaître que certains maîtres préparaient soigneusement leurs esclaves au baptême et leur enseignaient eux-mêmes le catéchisme.

Galbaud du Fort, à sa femme, Léogane, 28 octobre 1764. Voici la vie que je mène... Je ne sors que le dimanche pour aller à la messe. Je me lève à six heures. Je fais venir à la porte tous les nègres. Je les panse en partie et me fais aider pour le reste... A une heure et demie, je fais faire la prière à nos négrillons, après les avoir fait dîner devant moi. J'appelle à la prière les nègres de l'hôpital, ensuite, je fais le catéchisme.⁶²

Les esclaves des plantations voisines du Cap reçurent une éducation religieuse fort soignée⁶³, comme le montre l'exemple de Toussaint Louverture, qui avait appartenu à la sucrerie Bréda, au Haut-du-Cap. Vers 1835, Mgr England, évêque de Charleston, constatait que parmi les esclaves de la Caroline, originaires de Saint-Domingue, et surtout de la partie du Nord, beaucoup se trouvaient bien instruits de la religion⁶⁴. Néanmoins on peut assurer qu'en général, les gérants n'avaient qu'insouciance pour la vie religieuse des esclaves qui leur étaient confiés. Il existait même des différends profonds à ce sujet entre les maîtres absents et leurs représentants aux îles, bien plus pénétrés d'esprit colon. En voici un exemple typique.

En 1766, au lendemain de la mort de Cottineau, son beau-père, propriétaire d'une sucrerie aux environs de Fort-Dauphin, Lory de La Bernardière, négociant à Nantes, vient de prendre en main la correspondance des cohéritiers avec le gérant de la

⁶² Papiers Galbaud du Fort. On remarquera qu'il ne semble pas que les esclaves soient envoyés à la messe, à une lieue et demie de là, en plaine.

⁶³ Rd. P. A. Cabon, *Notes sur l'histoire religieuse d'Haïti de la Révolution au Concordat* (Port-au-Prince, 1933), 44.

⁶⁴ *Ibid.*, 189.

plantation. Les nouvelles propriétaires sont les deux filles de Cottineau, Madame Lory de La Bernardière et Madame de La Fonchais. C'est lui qui va exprimer leurs vœux, qui sont en même temps les siens, et qui traduisent les préoccupations de maîtres chrétiens qui se sentent responsables de l'âme de leurs esclaves. Lory a réfléchi sur l'esclavage. Il a interrogé le gérant pour savoir jusqu'où va l'enseignement des prières et du catéchisme. Il se rend compte que l'insouciance à cet égard, a été sans nom. Il veut redresser la situation et il écrit à Delisle, le gérant :

Nantes, 23 juillet 1766. Je ne puis penser sans peine et sans chagrin et sans craindre un jour les reproches que Dieu aura droit de nous faire sur notre négligence et l'état d'ignorance où gémissent nos esclaves par rapport à la religion. Je suis même persuadé que pour peu qu'ils en fussent instruits leur conduite changerait et les crimes horribles qu'ils commettent diminueraient en nombre. C'est le peu de zèle sur cet article de la part des habitants qui perd tout.

Dans cette idée, Madame Lory et moi, avons jeté les yeux sur un vieux prêtre . . . il y a longtemps, et qui depuis ne cesse de vivre en vrai missionnaire ⁶⁵.

Je lui ai parlé de l'envie que nous avons de l'employer à la conversion de ces malheureux en lui procurant le nécessaire sur l'habitation et de quoi fournir à un honnête entretien. Il me paraît qu'après bien des incertitudes il y consent, et je crois la chose en bonnes mains. Cependant, monsieur, avant de rien décider, nous désirerions savoir votre avis et nous vous prions de nous mander ce que vous pourriez penser qu'il y ait à craindre ou à espérer de cette entreprise que nous regardons comme un devoir essentiel à remplir en faveur de gens qui n'ont été jugés esclaves que dans cette vue et dont les sueurs et les travaux servent à notre subsistance. Nous n'aurions sûrement nul regret à ce qu'il pourrait nous en coûter pourvu qu'on pût réussir à en gagner à Dieu quelques-uns, et pèserez les choses au poids du sanctuaire en nous disant votre avis.

⁶⁵ On dirait donc que ce prêtre songe déjà à aller évangéliser les Noirs.

Mais c'était le gérant qui était le vrai maître. On lui demandait son avis. Son avis fut très net, celui d'un colon. Sur place, responsable du bon ordre de l'atelier, et bien chez lui, il regardait le voisinage d'un prêtre à demeure comme un grand inconvénient. Cet aumônier deviendrait bientôt le confident, donc l'avocat des esclaves, et son influence saperait l'autorité du gérant, qui devait être unique.

Nantes, 7 février 1767. Tout ce que vous me marquez, monsieur, au sujet de notre projet de M. Esseau me donne bien à penser. Il serait touchant pour lui et pour nous d'avoir inutilement tenté de faire le bien et de n'y avoir pas réussi. S'il y a quelqu'un à l'abri de la séduction, je crois que c'est lui et que le seul zèle du salut de ces malheureux est le motif qui le détermine. Les difficultés que vous alléguiez semblent le redoubler et les persécutions ne l'effraient point. D'un autre côté, monsieur, je ne puis penser sans douleur à l'ignorance et à l'abandon dans lequel gémissent tant de malheureux et au compte que Dieu en demandera peut-être un jour. Tout le monde ne voit pas les choses de la même façon, mais je suis persuadé qu'avec plus de religion dans le cœur des nègres on viendrait plus aisément à bout de les contenir et qu'on jouirait de bien plus de tranquillité sur les habitations. Nous ne ferons cependant rien sur cet article qu'après y avoir mûrement pensé.

Lory se pliait donc aux idées du gérant peu soucieux d'être associé à l'activité apostolique d'un prêtre: Delisle obtenait gain de cause.

Nantes, 21 juillet 1767. . . . Ce n'est pas sans regret qu'il nous faut renoncer au projet de procurer de l'instruction à nos nègres. Personne n'y était plus propre que M. Esseau . . .⁶⁶ Je ne vois pas trop comment un ecclésiastique désintéressé et de bonnes mœurs mettrait le désordre dans une habitation. Ce n'est pas le vœu de la religion qui ne prêche que la fuite du mal et que malheureusement on n'a que trop

⁶⁶ On trouve un M. Esseau, du diocèse de Nantes, dans une petite communauté de prêtres et de laïques qui se forme près de Tours en 1778 pour aller au Congo.

oublié dans ce pays-là par la faute peut-être de ceux qui la prêchent et qui devraient donner l'exemple . . .

Désormais si les maîtres nantais conservent la même conscience de leur devoir religieux envers leurs esclaves, ils n'en parlent plus dans leurs lettres. Delisle est remplacé comme gérant par un des fils Lory. La question eût donc pu être facilement reprise et bien plus librement et le père trancher en maître. Mais dans la correspondance qui nous reste complète dans le sens de la France aux îles, c'est le silence. Lory père s'est rapproché des vues des colons qui résident.

Nantes, 30 septembre 1770. Il faut croire que la cour informée des manœuvres des moines aura donné des ordres assez rigoureux aux puissances pour prévenir toute révolte des nègres à l'avenir et établir le bon ordre dans la colonie. On a dit depuis longtemps que leur intention était de se procurer de l'argent. Nous vous réitérons que le contenu de vos lettres des 18 juin et 24 juillet nous a bien tranquilisés, ce qui nous porte à vous prier de continuer de nous instruire de tous les événements intéressants pour nous, et à nous marquer le plus souvent que vous pourrez ce qui se passera et se fera de votre ordre sur notre habitation.

Cette indifférence progressive est remarquée par un officier alsacien du génie qui passe quelques années à Saint-Domingue à la fin du XVIIIe siècle, X. Golberry :

Autrefois tous les noirs qui d'Afrique arrivaient en Amérique recevaient les instructions de la religion chrétienne qu'on leur faisait embrasser en leur donnant le baptême. Quand on supposerait que leur foi ne fût que languissante et que quelques pratiques superstitieuses fussent restées mêlées à celles de notre culte, une sainte morale cependant germait dans ces âmes incultes qui trouvaient des charmes à nos cérémonies religieuses.

Le noir attachait de la gloire et trouvait de la consolation à être de la même religion que son maître; il se plaisait dans l'espoir de partager un jour dans une autre vie les mêmes biens et les mêmes

avantages et souvent cette communauté de culte et de religion portait le maître à répandre des soulagements et même quelques agréments sur le sort de l'esclave.

Depuis à peu près trente ans le relâchement s'était introduit dans ce salubre usage, beaucoup d'esclaves n'étaient plus baptisés, on négligeait de les associer au culte général; et l'on a vu cependant des noirs demander eux-mêmes le baptême et mettre tant de prix à cette faveur qu'ils offraient de la payer.

L'usage d'associer les nègres de nos colonies à notre culte est un moyen de les rendre à la fois heureux et plus soumis.

Autrefois on favorisait beaucoup plus les mariages des noirs et par ce lien propice aux bonnes mœurs on les attachait à l'habitation et on leur en faisait aimer le sol que leurs sueurs devaient arroser et enrichir.⁶⁷

Cependant se trouvaient des îles préservées, des quartiers où l'on se préoccupait encore de l'instruction religieuse des esclaves; on a vu que les quartiers des environs du Cap étaient de ceux-là. Pourquoi? L'absentéisme y sévissait particulièrement, mais la pratique religieuse devait y être l'effet du ministère des Jésuites pendant la cinquantaine d'années de leur présence. Il ne serait peut-être pas non plus inutile d'invoquer la particularité du recrutement africain des esclaves. On met à part aujourd'hui encore en Haïti le type des hommes du Nord, que distinguent en effet souvent leur stature et leur teint. Mais je crois qu'il faudrait admettre en très gros une certaine relation entre les types de plantation et le degré de l'instruction et de la pratique religieuse des esclaves, au moins à Saint-Domingue. Dans les sucreries, plantations de plaine, d'où l'accès à une église était relativement facile, l'instruction dut se maintenir, mais beaucoup moins sur les caféières, plantations de morne. Les quartiers de la presqu'île du Sud, où tant de caféières restaient sous la direction de leurs propriétaires, demeurent, au reste, avec leurs

⁶⁷ Golberry, *Fragments d'un voyage en Afrique* (2 vol., Paris, 1802), II: 492.

esclaves assez bien instruits, un problème particulier. Toutes ces questions seraient à étudier de près, mais nos documents restent très pauvres.

La Martinique paraît avoir conservé au XVIII^e siècle ses habitudes religieuses du XVII^e siècle. Les mariages d'esclaves y semblent une pratique courante, même sur les habitations longtemps administrées par des gérants, comme la sucrerie des La Rochefoucauld — Bayers à l'Anse à l'Ane, de 1746 à 1778. Toutes les listes des esclaves en sont présentées par ménages et les naissances sont portées la plupart comme légitimes⁶⁸. Et une autre preuve d'une vie chrétienne restée bien plus active dans cette île se trouve dans les intervalles très courts qui séparent la date des naissances des enfants d'esclaves de celle de leur baptême. Elle est courte, pour les Antilles. Elle est en moyenne d'une quinzaine de jours, comme si on attendait que la mère et tous les amis pussent être de la fête. Ainsi en 1768, Félix, né le 15 janvier est baptisé le 24. Jean-Marie né le 25 mars est baptisé le 17 avril, Thomas né le 17 octobre, l'est le 30, Gilles, né le 3 novembre est baptisé le 20. Le plus long intervalle est celui que met Marie-Elizabeth entre la naissance de sa fille Marthe-Rose le 21 mars 1769 et son baptême le 11 mai. Hors de là, l'intervalle est souvent moins d'une quinzaine, que les parents soient mariés ou non. On est loin des 5 ou 6 mois et même parfois un an ou deux qui séparaient à Saint-Domingue la date des naissances et celle des baptêmes, chez les Blancs comme chez les Noirs libres. Donc les habitudes religieuses des esclaves n'étaient en général que le reflet de celles de leurs maîtres. Les mœurs des colons de la Martinique différant de celles des colons de Saint-Domingue, l'écart était parallèle entre les esclaves des deux îles.

La petitesse, le mauvais état des églises sont toujours à signaler⁶⁹, mais désormais leur nombre est bien au-dessous de

⁶⁸ G. Debien, "La Société coloniale aux XVII^e et XVIII^e siècle, III. — Destinées d'esclaves à la Martinique, (1746-1778)", *Bulletin de l'Institut français d'Afrique Noire*, XXII, B, 1-2 (janvier-avril 1960): 61-64.

⁶⁹ A examiner les testaments de colons qui nous restent, peu nombreux il faut le dire, les dons aux églises sont médiocres, quand il y en a.

ce qu'il devrait être compte tenu du nombre des chrétiens. "Il n'y a pas de proportion entre le nombre des prêtres ou la grandeur des églises et la grande quantité d'esclaves de chaque quartier." Sans doute la population blanche n'a pas augmenté très vite au XVIII^e siècle et les quartiers à plantations se sont vidés au profit des villes. Mais le nombre des esclaves a considérablement grossi. On n'a pas construit d'églises pour eux, ou on ne les a pas agrandies.

Des colons du nord de Saint-Domingue devant la difficulté d'assister à la messe et d'y faire conduire leurs ateliers, obtiennent, en 1715, d'établir des chapelles sur leurs habitations "pour que leurs esclaves puissent suivre les exercices de la religion". Mais "les maîtres en abusèrent. Les églises paroissiales ne furent presque plus fréquentées. Un ordre du roi, du 26 août 1716, sur les plaintes des missionnaires, défendit ces chapelles particulières, mais on n'y suppléa pas pour les esclaves et les difficultés de les assembler sont les mêmes ⁷⁰." Aux colons restait malgré tout le devoir d'instruire leurs esclaves dans la religion et de la leur faire pratiquer. Mais cette obligation est "négligée par tout le monde sans exception" ⁷¹.

Sans doute le clergé du XVIII^e siècle n'est plus celui du siècle précédent. Il n'a plus le même zèle. Les religieux sont proportionnellement moins nombreux ; aussi, à côté d'eux arrivent des prêtres séculiers dont certains sont venus aux îles comme en un refuge, car ils sont en difficulté avec les autorités ecclésiastiques et cherchent à se faire oublier de leur diocèse d'origine. Déjà à la fin du XVII^e siècle le Père Labat avait quelque sous-entendus quand il parlait des prêtres séculiers des îles : "C'était un prêtre séculier qui la desservait quoiqu'elle fût sous la juridiction des Capucins. Mais comme ils manquaient de religieux on prenait des ecclésiastiques *tels qu'on les pouvait trouver* ⁷²." Tout le clergé colonial n'en était pas là, mais les sujets médiocres ou mauvais n'aidaient pas au respect que les colons portaient

⁷⁰ E. Petit, *Traité du gouvernement des esclaves* (2 vol., Paris et Genève, 1771), II : 117.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² I : 236, (éd. t'Serstevens).

aux ecclésiastiques, en général, souvent moqués et même décriés⁷³. Mais bon ou moins bon, aucune discipline très ferme ne pourra au XVIIIe siècle ramener ce clergé à ses devoirs ou ranimer son zèle apostolique. Jamais les îles n'auront d'autorité bien centrale, jamais d'évêque: les préfets apostoliques ne pourront que réduire un peu l'anarchie amenée par la diversité du recrutement du clergé. Sous une hiérarchie disputée et un peu flottante, les prêtres séculiers, très dispersés, vivront en tiraillers⁷⁴.

Il n'y a aucun doute que les colons ont toujours voulu avoir le clergé sous leur dépendance et sa prédication sous leur contrôle. C'était relativement facile en face des ecclésiastiques séculiers, très mêlés, sans cohésion, en marge d'une hiérarchie stricte, et ne pouvant opposer aux colons une résistance qui comptât.

Mais il en allait autrement en face des missionnaires, des religieux. Ils formaient des corps plus disciplinés. Ils avaient des supérieurs, et il leur restait des traditions. Ces religieux sont encore au XVIIIe siècle les Capucins, les Dominicains, les Carmes, et jusqu'en 1763 les Jésuites⁷⁵.

Ceux qui restent les mieux recrutés, les mieux organisés, les plus actifs, sont les Jésuites, individuellement pauvres et bien encadrés. Ils s'attachent très particulièrement à l'instruction religieuse des esclaves. Au Cap dont la paroisse dépend d'eux, les esclaves ont un des pères pour eux, "le curé des noirs".

L'activité des Jésuites dans les quartiers des environs du Cap déplaisait au Conseil Souverain qui avait sur eux des regards très attentifs⁷⁶, et leur reprochait de se tenir trop près des esclaves en général et de ceux de leur habitation en particulier,

⁷³ Les exemples sont nombreux de ce mépris.

⁷⁴ Sur les préfets apostoliques des Antilles le meilleur travail est la thèse de doctorat en droit canon de l'abbé Cordroch, (Rome, 1946) encore inédite.

⁷⁵ 15 décembre 1762. Arrêt du Conseil Supérieur du Cap-Français, île de Saint-Domingue, qui condamne la morale et la doctrine des soi-disants Jésuites.

⁷⁶ *Relation d'une conspiration tramée par les nègres dans l'île de Saint-Domingue; défense que fait le jésuite confesseur aux nègres qu'on supplicie de révéler les auteurs et complices*, 24 juin 1758. (s.l.n.d.), 8 p.

ne les désignant pas comme il convenait du nom d'esclaves mais de celui de "serviteurs", comme on appelait autrefois les engagés quand ils travaillaient à côté des Noirs. En les traitant avec soin, vieux et accablés, malades ou mourants, c'était presque les considérer d'égal à égal, donc éveiller chez ces êtres frustrés des idées fausses sur leur rang véritable, et comme vouloir reconnaître aux chrétiens, des espèces de droits naturels communs à tous les hommes. Rien ne le prouvait mieux que l'importance accordée aux places à vivres distribuées à leurs gens, et la longueur des heures de repos qui coupait leur travail à midi.

Le procureur du roi du Conseil Supérieur de la Guadeloupe adressait, le 8 mars 1733, des remontrances aux Jésuites parce que l'un d'eux avait dit dans un sermon: "Les hommes se révoltent contre Dieu; les Noirs se révoltent contre les Blancs et en cela vengent Dieu; le temps n'en est pas loin"⁷⁷. Ces paroles pouvaient être répétées devant des esclaves et être dangereuses pour leur subordination.

Un arrêt de règlement du Conseil Supérieur du Cap sur les abus dans le culte extérieur de la religion de la part des Noirs, du 18 février 1761, cache mal sous des raisons de police générale l'hostilité des magistrats au zèle des Jésuites⁷⁸.

Il s'agit apparemment des attroupements d'esclaves, la grande crainte perpétuelle des administrateurs, ici des esclaves de ville, artisans et domestiques du Cap. Ils s'y réunissaient la nuit dans les églises qui étaient le refuge des marrons et souvent des lieux de prostitution, malgré le règlement du 7 avril 1758. Sans doute, sur la fin du jour, après la prière qu'il était d'usage de faire le soir dans cette ville, la dispersion des esclaves était-elle lente et animée. Au dire du Conseil les assemblées avaient recommencé plus fréquentes et plus nombreuses. L'église était aux Jésuites.

Les marguilliers avaient donc dû la fermer dès le coucher du soleil. Les esclaves avaient tourné cette difficulté en s'y rassem-

⁷⁷ Archives Nationales. Colonies F3 224, f. 791.

⁷⁸ E. Petit, *op. cit.*, I: 226.

blant à l'heure de la sieste. On ferma l'église de midi à deux heures. Il n'y avait eu aucune plainte de ces rassemblements. Mais il y avait pis : un père avait été chargé par les lettres patentes établissant la Compagnie au Cap, de "l'instruction des nègres". Au lieu de se renfermer dans le catéchisme, la prédication et la prière, il faisait seul à l'égard des esclaves et des libres "toutes les fonctions curiales". C'était donc inspirer aux Noirs qu'ils "formaient un corps de fidèles distinct et séparé des autres". Par une suite évidente de cette idée, ils avaient érigé quelques-uns d'entre eux "en chantres, en bedeaux et en espèce de marguilliers" et affectaient de copier les usages des fabriques.

De plus, "ils mettaient souvent les choses saintes de notre religion à des objets profanes d'un culte idolâtre", et aux assemblées dans l'église il arrivait "souvent" qu'il ne se trouvait aucun prêtre, et "alors l'un d'eux avait coutume de catéchiser ou de prêcher les autres". "Ces mêmes nègres allaient *souvent et fréquemment* dans l'étendue de la banlieue catéchiser dans les maisons et les habitations, sans y être autorisés ; qu'outre les vérités et les dogmes de notre religion pouvaient être altérés dans la bouche d'un missionnaire de cette espèce, le bon ordre et la sûreté publics en étaient nécessairement blessés . . ."

"Le curé des noirs" différait de baptiser leurs enfants en refusant des parrains et des marraines de leur classe "sous prétexte de n'être pas assez exacts aux devoirs de la religion ou assez assidus aux exercices spirituels". Il renvoyait aussi les enfants mulâtres quand on proposait des personnes blanches pour parrains.

La conclusion était la défense de s'assembler dans les églises et les chapelles, de faire dans les églises le catéchisme hors de la présence d'un père, et d'aller sur les habitations instruire les esclaves ⁷⁹.

Ce document nous révèle donc un certain esprit, mais aussi combien active était la pratique religieuse des esclaves du Cap, et quelle part les esclaves eux-mêmes, dirigés par les Jésuites,

⁷⁹ E. Petit, *ibid.*

avaient dans le développement de l'enseignement religieux. En exprimant peut-être les sentiments ordinaires des colons du Nord, Laborie considérait les Jésuites comme les religieux les plus activement opposés à l'envahissement naturel des superstitions dans les pratiques chrétiennes des esclaves, tout en leur inspirant le respect et la soumission à leurs maîtres, éloge que leurs successeurs ne méritèrent pas aussi bien ⁸⁰.

Car si au XVIIIe siècle, la majorité des esclaves était baptisée, elle l'était sans avoir été bien instruite. Ceux des villes, où il y avait un curé, trouvaient quelques moyens pour apprendre les rudiments du catéchisme et quelquefois pouvaient assister au service. Mais les esclaves des habitations n'en ont aucun et "n'assistent jamais à la messe" ⁸¹. Même si les habitants veulent les instruire, ils "ne le peuvent pas; ils manquent de catéchistes et personne ne s'occupe de les en pourvoir... Le grand nombre des habitations et la rareté des missionnaires ne permettaient pas de se procurer des aumôniers".

Ces esclaves catholiques romains pour la forme ne connaissent de la religion que le baptême et quelques prières qu'ils n'entendent pas. Ils emploient la journée du dimanche plutôt à s'occuper de leurs intérêts qu'à le (sic) sanctifier. Les missionnaires employés dans nos colonies qui desservent les cures, ou voient ces désordres sans oser en prononcer les remèdes, ou sont endormis eux-mêmes dans l'oisiveté et la mollesse à laquelle invite le climat; n'ayant aucun supérieur immédiat, ils n'ont à craindre aucun blâme. Le peu d'enfants de cette couleur qui existent sont sans instruction aucune.⁸²

"Chez les esclaves l'exercice de la religion se bornait donc en général, dit E. Petit, à des baptêmes très hasardés et souvent répétés sur les mêmes esclaves qui en font des occasions de festins et de présents." Ces baptêmes répétés venaient de ce qu'on vérifiait mal les billets de leurs maîtres que les esclaves

⁸⁰ Laborie, *op. cit.*, appendix, 98.

⁸¹ E. Petit, I: 114.

⁸² Archives des Affaires Etrangères. Mémoires et Documents. Afrique, 14. "Sort des nègres".

devaient apporter aux curés, et de ce qu'au retour les maîtres n'exigeaient pas que leurs billets fussent "endossés des certificats des desservants".

Et très peu de mariages. "Le plus grand obstacle à l'enseignement des Noirs venait pour une part de la liberté absolue qu'on leur laissait sur le concubinage." Leur liberté sexuelle était quasi absolue; et il n'y avait à Saint-Domingue que les religieux à veiller au mariage de leurs esclaves; sauf à la Martinique, comme nous avons vu⁸³. Cependant il était généralement admis qu'il favorisait les naissances: "Le peu d'habitations où les mariages sont légitimes, où les nègres ont des terres à cultiver pour leurs aliments, non seulement n'ont jamais besoin d'acheter des nègres pour remplacement, et même augmentent leurs cultures en augmentant la population, mais aussi peuvent par l'augmentation de leur population se défaire des nègres qui troublent les ateliers et ne leur sont d'aucune utilité. L'on pourrait les transporter à l'Espagnol sur le continent⁸⁴."

On se rend donc compte de l'ignorance religieuse générale des esclaves au XVIIIe siècle, mais particulièrement de ceux de Saint-Domingue. On comprend pourquoi, passé la Révolution qui va réduire à quelques-uns le nombre des prêtres dans Haïti indépendante⁸⁵, le culte du Vaudou va resurgir et largement se développer au milieu même des descendants d'esclaves qui, en Afrique, n'en avaient jamais entendu parler.

(à suivre)

Le Caire

G. DEBIEN

⁸³ G. Debien, "Destinées d'esclaves à la Martinique, (1746-1778)", *B^m Inst. Franc. Afrique Noire*, (Janvier-avril 1960): 1-91. Les familles conjugales: 50-59.

⁸⁴ Archives du ministère des Affaires étrangères. Mémoires et Documents, Afrique 14. Mémoire (anonyme) sur la colonie de Saint-Domingue, f^o 76.

⁸⁵ Rd. P. A. Cabon, *Notes sur l'histoire religieuse d'Haïti. De la Révolution au Concordat (1789-1860)*, (Port-au-Prince, 1933), 520 p. Voir les deux premiers chapitres. — et chanoine L. Mahieu, *Un Luxembourgeois, préfet apostolique d'Haïti, curé constitutionnel en Flandre: Jean-Guillaume Guerrier (1741-1807)*, (Comité flamand de Flandre, Lille), I: 253-352.